



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Soutien aux clubs professionnels pour la saison 2025-2026 - Dijon Football Côte d'Or - JDA Dijon Basket – Dijon Bourgogne Handball - JDA Dijon Handball - Subventions pour missions d'intérêt général - Prestations de services

Dijon métropole a décidé, conformément au code du sport et notamment ses articles L.113-1 et suivants, d'apporter son concours financier au Dijon Football Côte d'Or (DFCO), à la JDA Dijon Basket, au Dijon Bourgogne Handball, connu sous sa dénomination commerciale de Dijon Métropole Handball (DMH) et à la JDA Dijon Handball.

A travers ce soutien financier, Dijon métropole, dans le cadre de ses compétences et actions, souhaite :

- confier aux clubs la réalisation de missions d'intérêt général au profit de toutes les communes moyennant le versement de subventions ;
- développer son attractivité et la diffusion de son image par l'insertion du logo sur l'ensemble des supports de communication des clubs sportifs ;
- acheter des places pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires d'assister aux matchs à domicile ;
- acheter des places pour la gestion des relations publiques des représentants élus de la collectivité.

L'aide de Dijon métropole s'élèvera donc à 3 071 589,38 € et se répartira, de la manière suivante pour chaque club, entre l'achat de prestations de services aux clubs (logo et places) dans le cadre de l'article 35-II-8 du code des marchés publics et le versement d'une subvention pour la réalisation des missions d'intérêt général qu'il convient de préciser par convention.

	DFCO (SAS)	JDA DIJON BASKET (SASP)	DIJON BOURGOGNE HANDBALL (DMH) (SASP)	JDA DIJON HANDBALL (SAS)
Missions d'intérêt général (MIG)	269 900,00 €	428 700,00 €	641 900,00 €	392 800,00 €
Prestations de service	480 116,62 €	562 558,00 €	208 042,75 €	87 572,01 €
TOTAL TTC	750 016,62 €	991 258,00€	849 942,75 €	480 372,01 €

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon métropole et la SAS Dijon Football Côte d'Or, portant l'octroi d'une subvention de 269 900 euros pour la saison 2025-2026 ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau métropolitain du 19 juin 2026 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon métropole et la SASP JDA Dijon Basket, portant l'octroi d'une subvention de 428 700 euros pour la saison 2025-2026 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP Dijon Bourgogne Handball (DMH), portant l'octroi d'une subvention de 641 900 euros pour la saison 2025-2026 ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau métropolitain du 19 juin 2026 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon métropole et la SAS JDA Dijon Handball, portant l'octroi d'une subvention de 392 800 euros pour la saison 2025-2026 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdits conventions et avenants et à leur apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 4 PROCURATION(S)	